

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 20 mars 2026

Date de
convocation :
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ARZANI, doyen de l'assemblée.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur ARZANI Jean-Pierre
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame DI BARTOLO Claire
Monsieur GIOAN Joseph
Madame CRESP Maud
Monsieur MERCIER Thierry
Madame NANNINI Aurore
Monsieur BONFILS Olivier
Madame GAGLIO Emilie
Madame MILONI Emilie
Madame BAROLLE Monique
Monsieur LEBEAU Marc
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur RAIBAUT Robert

Excusés avec procuration :

Monsieur BALDIN Jean-Luc a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur COUBETERGUES Benoît a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline

Madame FAYOLLE Patricia a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants :19

POINT DE DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

006-210600060-20260320-02_03_2026-DE
Reçu le 20/03/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 19 membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de 5. postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : 3 votes contre monsieur Marc Lebeau, madame Françoise Civallero, monsieur Robert Raibaut.

- La création de 5 postes d'adjoints

FAIT le 20 Mars 2026



Aspremont,

Le Maire,

Pascal BONSIGNORE